	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 mai 2023	N° 2023-241

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 mai 2023	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	<i>N° 2023-241</i>

Etudes relatives à la démarche d'Ecologie industrielle et territoriale - Convention de partenariat avec le GIP GPV - Avenant - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Baptiste THONY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 28 janvier 2022, le conseil de Bordeaux Métropole autorisait le président à signer la convention avec le grand projet de ville (GPV) pour la conduite des diagnostics-ressources (volet B) réalisés en amont des démolitions des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux métropole dans le cadre des opérations de renouvellement urbain ; pour permettre d'identifier précisément les produits et matériaux en vue de leur réemploi et/ou recyclage. Le diagnostic ressources (volet B) est financé à 100% par le maître d'ouvrage Bordeaux Métropole à hauteur de 129 358,80€.

Le présent avenant à la convention initiale, a pour objet de compléter le co-financement de Bordeaux Métropole sur la démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) appliqué au BTP et notamment les études du volet A (stratégie et diagnostic territorial) et du volet C (mise en œuvre du plan d'action et synergie interchantiers) de la convention de recherche initialement signée avec NéoEco et UpCycléa, ainsi que de l'ingénierie du GPV pour la coordination territoriale et sa mise en œuvre de la mission.

Le co-financement alloué par Bordeaux Métropole de cet avenant s'inscrit dans le cadre du Codev 5.

La finalité de ces études a vocation à favoriser le réemploi/recyclage des matériaux dans le cadre des Opérations de Renouvellement Urbain)

En détail :

- o Volet A : stratégie : le diagnostic territorial présente l'identification des gisements et les besoins (flux entrants et sortants), les acteurs, les filières, les conditions technico-économiques pour créer des boucles de réemploi, les retombées économiques locales.
- o Rappel Volet B (délibération initiale, objet de la première convention de partenariat) : Cette mission de diagnostics-ressources avant démolition, sur des opérations pilotes identifiées par le GPV, en lien avec les maîtres d'ouvrage, permet de tester des outils, des pratiques de réemploi et étudier les conditions de leur généralisation sur l'ensemble de leur patrimoine, en particulier sur le patrimoine de Bordeaux Métropole.
- o Volet C : mise en œuvre du plan d'action et synergie interchantiers. Cette mission

d'accompagnement des maîtres d'ouvrage constructeurs facilitera l'intégration des éléments de réemploi dès la conception des projets, d'un point de vue technique, architectural et assurantiel.

L'ingénierie du GPV à travers la mobilisation en particulier de la cheffe de projet Ecologie Industrielle et Territoriale permettra :

- De coordonner et animer une dynamique en faveur de l'économie circulaire sur la Rive Droite qui s'inscrit dans le plan d'action de l'OIM Arc Rive Droite.
- D'accompagner les expérimentations pilotes et collectives de réemploi, avec des maîtres d'ouvrages volontaires,
- D'impulser une dynamique en faveur de l'économie circulaire avec les parties prenantes locales du renouvellement urbain.
- De monter un projet de plateforme physique de stockage / reconditionnement de matériaux de réemploi
- D'accompagner l'émergence de solutions collectives et mutualisées de valorisation des biodéchets à destination de producteurs de biodéchets sur le territoire (lycées, acteurs du médico-social)
- De favoriser le développement d'activités socio-professionnelles pour les habitants des quartiers prioritaires (création d'emplois locaux, parcours de formation et d'insertion socio-professionnelle) à travers les supports de la déconstruction sélective (démontage, tri sur chantier...) et du réemploi.

Les volets A et C sont co-financés à 70% par l'ADEME (35%) et la Région (35%). Le cofinancement de Bordeaux Métropole s'élèverait à 30%, soit 19K€ pour le volet A et 14K€ pour le volet C. L'ingénierie du GPV sur ce projet, est financée à hauteur de 48% en autofinancement, co-financée à 41% par l'ADEME (20.5%) et la Région (20.5%). Le cofinancement de Bordeaux Métropole s'élèverait à 11%, soit 17K€.

La part de Bordeaux métropole sur les volets A et C s'élève au total à 50 000 € TTC pour un coût total de 273 316 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015,

VU le « Paquet européen pour l'économie circulaire » de juin 2018, retranscrit dans la Loi de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC),

VU le Code général des Collectivités territoriales, et son article L5217-2,

VU la délibération N° 2022-73 du 28/01/22, Etudes relatives à la démarche d'Ecologie industrielle et territoriale - Convention de partenariat avec le GIP GPV – Décision - Autorisation

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite bénéficier de la coordination du GPV, dans le cadre des volets A et C de la démarche engagée pour le réemploi/recyclage des matériaux dans le cadre des Opérations de Renouvellement Urbain)

DECIDE

Article 1 : d'approuver la réalisation des volets A et C de la démarche ainsi que l'ingénierie portée par le GPV dans ce cadre

Article 2 : d'approuver le plan de financement présenté indiquant la participation de Bordeaux Métropole

Article 3 : d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le GPV (figurant en annexe) et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal – chapitre 65, article 657381, fonction 61

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LACUEY, Madame LEPINE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué, Monsieur Jean-Baptiste THONY
DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023	